

Extract of ch-cayenne.fr

<http://ch-cayenne.fr/Missions-de-la-coordination.html>

Missions de la coordination

- PMOT -

Publication date: lundi 20 juin 2016

Copyright © ch-cayenne.fr - Tous droits réservés

Le médecin coordonnateur

Chargé de l'organisation générale de l'activité de prélèvement

- Filière du prélèvement
- Coordination et évaluation de la politique de recensement et de prélèvement d'organes et de tissus
- S'assurer de la présence des moyens nécessaires au constat de mort encéphalique, etc....

Relation avec :

- La direction de son établissement de santé
- Les services de réanimation, UNV et urgences
- Les autres partenaires au sein de son établissement (laboratoires, imagerie, etc.)

Organisation générale de l'unité administrative (UA) de coordination

Former et sensibiliser les professionnels sur l'activité de prélèvement d'organes

La coordination hospitalière

- A reçu une formation spécifique (tutorat sur site par un CH senior et théorique par l'ABM)
- Fonction assurée sous la responsabilité du directeur de l'ETS ou personne déléguée
- Formalisation et mise à jour des procédures et protocoles
- Intervention dans l'établissement d'affectation ou dans d'autres établissements dans le cadre de réseaux (non développé à ce jour en Guyane)
- Travail en liaison avec le médecin coordinateur, le médecin en charge du donneur, les chirurgiens du prélèvement et le SRA
- Assure des fonctions très opérationnelles dans l'activité de recensement et de prélèvement, de formation auprès des professionnels de santé et d'information auprès du grand public

Communication :

- [Don d'organes - Spot Guyane](#)
- [MIMISOUK 20160128 don d'organe](#)
- [Réalisation communication don d'organe 2017](#)
- [don d'organe et culture](#)
- [La mort encéphalique](#)
- [le 22 juin](#)
- [le campus](#)
- [campus 2](#)
- [campus 3](#)